

Sujet : [INTERNET] Borcq-Airvault : demande de suspension de l'EP

De : Jean-Michel PASSERAULT

Date : 19/01/2024 15:28

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet Borcq-Airvault présente des enjeux Outarde. Le CNPN a émis un avis défavorable à la demande de dérogation Destruction Espèces Protégées.

Dans sa note à l'attention du public relative à la procédure en cours de demande de dérogation « espèces protégées » et à la consultation du public (non datée !), le porteur de projet nous indique :

"(...) le porteur de projet déposera prochainement une nouvelle demande de dérogation intégrant les remarques émises par le CNPN. Dans le cadre de cette future demande et conformément à l'article L.123-19-6 du Code de l'environnement, une consultation du public sera organisée afin que les administrés puissent prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier de demande."

Il ajoute :

" Cette consultation du public sera faite indépendamment de l'enquête publique en cours du 02/01/2024 au 02/02/2024, relative quant à elle à la demande de permis de construire du parc photovoltaïque."

L'enquête publique en cours concerne donc un dossier incomplet, sur un des enjeux majeurs du projet concernant la biodiversité. Pour permettre une information complète et sérieuse, **il serait indispensable de suspendre l'enquête publique pour intégrer les nouveaux éléments concernant la deuxième demande de dérogation.**

Sauf erreur de ma part cette suspension peut être à votre initiative.

Bien cordialement,

Jean-Michel Passerault

Administrateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet de parc solaire à Borcq sur Airvault 79

De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST)

Date : 22/01/2024 17:40

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département des Deux-Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

COLAS

WE OPEN THE WAY

Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>



Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

De : Sebastien Nogues <...>

Date : 24/01/2024 19:10

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour

J émet un avis défavorable au projet du Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

Sébastien Nogues

Sujet : [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

De : Camille Taudière <

Date : 26/01/2024 10:34

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour,

Concernant le projet "Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault" je porte un avis **DÉFAVORABLE**.

Le porteur du projet minimise l'impact de son projet sur l'avifaune de plaine, alors que le territoire choisi lui constitue un habitat favorable à la reproduction l'espèce, et le projet ne présente aucune mesure garantissant le maintien de la population nicheuse impactée à long terme.

C'est donc un avis **DÉFAVORABLE**.

Merci,

Cordialement,

Camille Taudière

Sujet : [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

De : MARQUET

Date : 28/01/2024 15:12

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur,

Je dépose un avis défavorable concernant ce projet, car il est malheureusement localisé sur 2 parcelles en mesure agroenvironnementale (MAE) pour l'Outarde canepetière où elle est présente en période de reproduction.

Bien cordialement.

M Dominique Marquet
Thouars

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Parc Photovoltaïque Borcq sur Airvault

De : Serge BAYON <

Date : 02/02/2024 12:30

Copie à : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous venons vous solliciter par rapport à nos inquiétudes du fait du projet du Parc Photovoltaïque devant l'exploitation laitière de notre fils Emmanuel.

Nous ne sommes pas favorables à ce projet de Parc Photovoltaïque. Car nous trouvons que ce projet se trouve à proximité de l'exploitation de notre fils! Et nous avons peur des incidences que cela pourrait apporter sur son élevage.

Dans le début des années 2000 le Maire de Borcq et d'Airvault nous ont sollicité moi Serge Bayon et ma femme à nous délocaliser du bourg de Borcq pour ne plus déranger les voisins et des nuisances que cela apporté à la commune, c'est ce que nous avons fait à leurs demandes. Nous nous sommes délocalisé et avons fait la mise aux normes.

Nous avons été surpris, que le Bureau Etude qui réalise l'Etude Préalable Agricole pour ce projet, n'ai pas sollicité notre fils pour que son exploitation soit prise en compte dans l'étude préalable agricole, surtout que ce projet se trouve à proximité de l'exploitation et que cela pourrait avoir des incidences sur son élevage.

Normalement l'Etude Préalable sur les impacts agricoles (souvent appelée "étude d'impact agricole") est une démarche favorisant la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements (qu'ils soient publics et privés).

Cette étude est requise pour les projets qui sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole ou des incidences sur des élevages, du fait de leur nature, de leurs dimensions ou de leur localisation. Il s'agit de projets soumis à une étude d'impact de façon systématique en répondant à certaines conditions.

C'est pour cela que nous trouvons que l'Etude Préalable Agricole aurait dû prendre en considération l'exploitation de notre fils et savoir si ce projet pouvait à court et long terme avoir des incidences sur son élevage et quel compensation serait envisagée si cela se produisait.

J'espère sincèrement que vous porteriez attention à notre demande car nous sommes inquiets po

futur de l'exploitation de notre fils.

Cordialement Serge et Claudine Bayon

Sujet : [INTERNET] Parc photovoltaïque Borcq-sur-Airvault

De : emilie bayon <

Date : 02/02/2024 13:29

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné Mlle Bayon Emilie porte un avis défavorable concernant le projet photovoltaïque de Borcq sur Airvault.

Ci-joint je vous transmets mes points de questionnement ainsi que des documents annexes.

Cordialement

A St Pardoux, le 2 Février 2024

Mlle Bayon Emilie

Pour ce qui est du champ cultivable, est-ce normal de faire de l'agri photovoltaïque alors que des jeunes ayant pour projet de s'installer sont en difficulté pour trouver des terres ?

Etude préalable agricole n'a pas pris en compte l'exploitation agricole, pour les productions ANIMALES sachant qu'elle ne sera pas forcément représentative étant qu'un point zéro doit être effectué au minimum un an avant le début des travaux !

Sur l'étude nca étude conseil environnement, vous avez un plan (cf annexe 1) où vous avez mis zone d'effet repoussoir l'exploitation GAEC Bayon alors qu'il y a eu des nids des bussards (témoin et photos à l'appui), on a aussi observé dans cette des outardes (vidéo avec date à l'appui), des élannions au bout de cette zone rouge, ainsi que divers buses, aigrettes et busards qui volent et qui nichent dans le champ en face du bâtiment. Alors il faudrait peut-être revoir votre copie en déclarant cela ! Êtes-vous vraiment sûr de vous que cela ne va détériorer le milieu naturelle ?!!!

Vous désirez implanter les pieux des panneaux à 2 mètres de profondeur, lorsque vous allez les enfoncer cela va provoquer des vibrations est-ce que cela risque de faire bouger les futs ?

Si cela se fait allez-vous faire des analyses d'air ? Étant donné que vous allez faire cela sur un ancien camp de munition et qu'à proximité ce trouve une zone polluer ou sont enterrés des futs de gaz (qui pendant la guerre provoquait la mort et qu'en 1996 lorsque la commune de Borcq a voulu bouger tout ça la personne qui était sur la pelleuse c'est retrouvé à l'hôpital de la Rochelle).

De plus vous voulez mettre des panneaux sur un terrain soit disant pollué mais au final vous n'allez pas dépolluer ce terrain mais plutôt polluer le paysage et comment comptez-vous dépolluer vos panneaux quand ils seront en fin de vie ? De plus vous étiez partie sur une surface de 15ha, vous passez à 5ha est-ce vraiment rentable pour vous ? En réalité à qui profite ce projet ? (la commune, le propriétaire pour la plus part à la retraite, Rp Global) mais nous citoyen Français cela ne fera pas baisser notre facture électrique ?

Pour la production animale, quand l'étude point zéro sera faite et admettons qu'il y a un

problème sur le cheptel, cela fera t'il comme à Mazeyrat (cf annexe 2)?

Si votre projet ce fait, le passage d'engin et de machine successif risque d'effrayer le troupeau laitier avez-vous envisagez cette hypothèse ? Et la détérioration de la route et bas-côté qui va payer ?

Lors de vos tranchés souterrains êtes-vous sûr de ne pas détériorer les lignes d'irrigations du GAEC Bayon ainsi que les routes ? Si vous les détériorez qu'envisagez-vous ?

Je tiens également a souligner que le GAEC Bayon est l'un des derniers producteurs laitier a des kilomètres à la ronde. Alors faut-il risquer de détériorer un élevage laitier Français avec une chartre de bonnes pratiques en créant un parc photovoltaïque ?

Je conclurais donc en vous posant une question, vous préoccupez réellement de la santé physique, morale et mentale des exploitants et ouvriers du GAEC Bayon ? Je tiens à souligner qu'en France un agriculteur se suicide tous les deux jours !!!

Cf annexe 1:



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq sur Airvault

AVGLOBAL

Projet de centre photovoltaïque au sol - Borcq sur Airvault (79)

Membre associé du groupement de la SFRAL

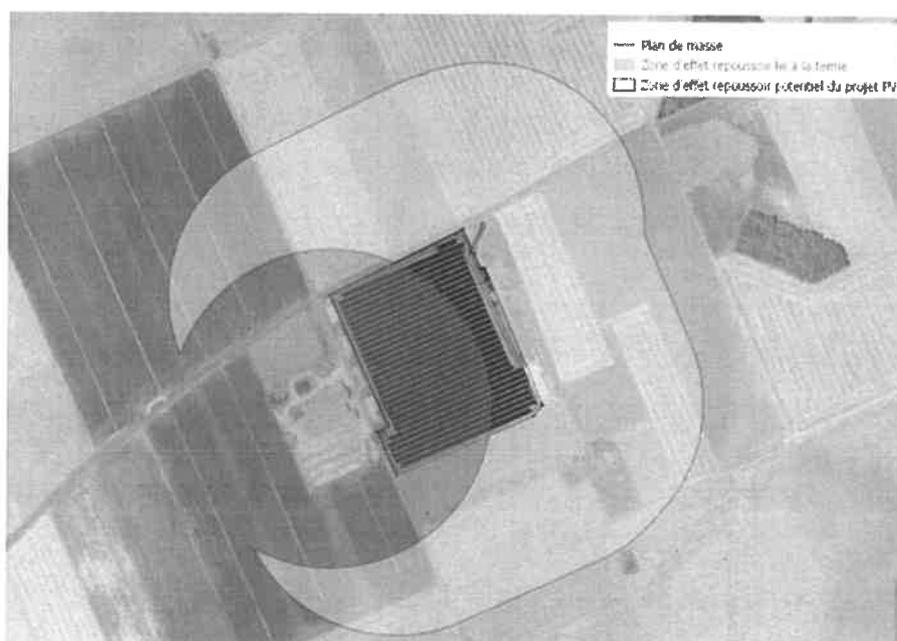


Figure 1 : Zone d'effet repousseur potentiel du projet PV pour l'Outarde canepetière (en bleu sur la figure ci-dessus).

Cf annexe 2:

Tous Mazeyrat-d'Allier Justice et faits divers

4G à Mazeyrat : « Nous sommes passés d'une centaine de vaches à plus rien »

Par Nicolas Defay jeu 21/12/2023 - 06:00 , Mise à jour le 21/12/2023 à 06:00



Frédéric Salgues et sa famille ont perdu l'entièreté de leur troupeau en deux ans. Photo par Nicolas Defay

Le dernier rapport judiciaire commandé pour expliquer la surmortalité du cheptel du Gaec de Coupet à Mazeyrat d'Allier a été remis entre les mains de l'éleveur Frédéric Salgues. Malgré une analyse au profit de l'agriculteur, les opérateurs téléphoniques en ressortent gagnants.

Le rapport de justice est lourd de 49 pages. Il oppose le Gaec de Coupet, installé à Mazeyrat d'Allier, à tous les opérateurs téléphoniques utilisant un relais 4 et 5G. Sans entrer dans les détails de cette histoire qui a généré des dizaines d'articles des médias locaux et nationaux, l'implantation d'une antenne relais en juillet 2021 coïncide avec un effondrement de la production de lait du Gaec et une surmortalité de son troupeau de vaches.

Un drame animal, économique et humain

Après des mois de combats, des coups de théâtre, des actions en justice et des actions dans la rue, des victoires des uns et des victoires des autres, le dernier rapport judiciaire rend sa copie pour trouver les causes du drame. Un drame à la fois animal, économique et surtout humain.

« Nous avons tout perdu. Nous n'avons plus aucune vache aujourd'hui. Nous ne vivons que des cultures. Plus de l'élevage. Nous n'avons plus d'animaux », Frédéric Salgues.

« Aucune cause médicale, sanitaire, alimentaire ou zootechnique n'a pu être identifiée »

Après d'innombrables analyses sur les animaux, sur leur alimentation, sur le sol et le bâtiment, sur l'eau et les fourrages, sur les médicaments et la production de lait, le rapport de justice indique : « Aucune cause médicale, sanitaire, alimentaire ou zootechnique

n'a pu être identifiée. »

Et encore : « Les vérifications électriques sur l'installation n'ont révélé aucune anomalie, aucun courant de fuite ni continu, ni alternatifs, ni au niveau de l'antenne, ni au niveau des bâtiments d'exploitation du Gaec n'ont été mis en évidence ».

« Le laboratoire TOXSEEK spécialisé dans les dosages des terres rares a établi le 26 janvier 2022 un lien avec la pollution électromagnétique due à cette antenne 3G/4G », selon le rapport judiciaire.

Refus de couper l'antenne pour constater ses effets

Mais une seule expertise n'a pas pu être faite : que l'antenne soit coupée pendant quelques semaines afin de constater ou pas les effets délétères des ondes émises.

« L'ordonnance du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 23 mai 2022 nous accordait l'autorisation de fermeture temporaire de l'antenne, est-il indiqué dans le rapport de Justice. À la suite des vives protestations des opérateurs téléphoniques, cette ordonnance a finalement été annulée par le Conseil d'État. Cette situation a empêché de confirmer que l'antenne 3G/4G litigieuse n'était pas impliquée dans le sinistre subi par le Gaec de Coupet. »

« Mes clients ne sont pas du tout hostiles à ce type d'antennes dont ils comprennent parfaitement l'intérêt général. Ils avaient d'ailleurs refusé de signer une pétition contre l'installation de cette antenne », précise l'avocat du Gaec de Coupet.

« Ils ont gagné par l'argent »

Frédéric Salgues, amer, nous révèle : « Au mois de septembre, on nous indique qu'il nous faudrait déboursier 7 000 euros si nous voulions approfondir les analyses. Deux mois après, les opérateurs téléphoniques estiment qu'une prochaine expertise coûterait 30 000 euros et que c'était à nous de les financer ! »

Il ajoute : « Je suis écoeuré par ces gens, écoeuré par leur méthode. Car pour nous, il est impossible de trouver une telle somme ! Ils ont gagné par l'argent. »

« C'était juste de l'enfumage, de la langue de bois et du mépris »

L'éleveur affirme avoir rencontré « les plus grands du pays ». « J'ai échangé quatre fois avec le ministre de l'agriculture, dit-il. Je me suis même entretenu avec Emmanuel Macron, accompagné par cinq autres éleveurs qui ont subi la même chose que moi. »

Il souffle : « J'avais vraiment l'impression que le Président entendait mon problème et me soutenait. Je me suis rendu compte ensuite que c'était juste de l'enfumage, de la langue de bois et du mépris ».

« Personne ne veut arrêter l'antenne ! »

Frédéric Salgues souligne encore : « Aujourd'hui personne ne veut arrêter l'antenne ! On a fait toutes les démarches. Le préfet de l'époque ne pouvait pas. Le ministre de l'Agriculture ne pouvait pas. On est allé au tribunal administratif qui l'avait ordonné. Et c'est le Conseil d'État qui a cassé l'ordonnance ».

« Il nous ont juste octroyé une chose. Le droit de mourir en silence »

À présent, lui et sa famille comprennent pourquoi le Ministère de l'Économie et des Finances s'est rangé du côté des opérateurs téléphoniques. Emmanuel Macron défend lui-même son poulain dans une vidéo. « À la décharge des ministres, je vais vous expliquer pourquoi on met des antennes relais. Parce que tout le monde dans la ruralité a besoin de capter et nous demande d'implanter des antennes. C'est un immense investissement. »

Frédéric Salgues, député, termine alors par ces mots : « Il nous ont juste octroyé une chose. Le droit de mourir en silence. »

Sujet : [INTERNET] je suis contre le projet photovoltaïque de borcs sur airvault aussi près d'un élevage laitier il devrait y avoir au minimum 100 m il y a quelques années il s'en est éloigné du centre bourg pour le bien-être des habitants et maintenant vous allez l'embêter le parc vas perturber son cheptel

De : Jean-Paul Boucher

Date : 02/02/2024 18:18

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

jean paul boucher